



PHARMACIEN TITULAIRE D'OFFICINE



MÉTIER

Le pharmacien titulaire d'officine possède la double responsabilité de pharmacien d'officine et de chef d'entreprise.

En tant que pharmacien d'officine, il :

- Assure la dispensation et le bon usage du médicament à usage humain et vétérinaire ;
- S'assure de la bonne compréhension du traitement par le patient ;
- Propose au patient un suivi pharmaceutique (suivi de l'observance, des effets des traitements, de la pharmacovigilance) ;
- Alimente le Dossier Pharmaceutique du patient pour mieux sécuriser la dispensation des médicaments et améliorer la coordination entre les professionnels de santé ;
- Contribue avec les autres professionnels de santé à un accompagnement personnalisé du patient (éducation thérapeutique, etc.) ; collaboration avec le milieu hospitalier dans le cadre de la conciliation pharmaceutique ;
- Réalise des préparations magistrales et officinales ;
- Répond aux attentes du public en matière de santé : disponible sans rendez-vous, il joue un rôle majeur dans les soins de premier recours (conseil pharmaceutique et/ou orientation vers d'autres professionnels de santé si nécessaire) ;
- Participe aux actions de santé publique, de prévention et de dépistage ; intègre ainsi dans son quotidien les nouvelles missions telles que la vaccination anti-grippale ;
- Contribue aux dispositifs de sécurité sanitaire (pharmacovigilance, matériovigilance, alertes sanitaires, retraits de lots...) ;
- Coopère avec les autres professionnels de santé au sein des réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de Santé, Maisons de Santé Pluridisciplinaires, SISA, des établissements pour personnes âgées, etc. ;
- Peut réaliser sous certaines conditions des adaptations de posologie et des renouvellements de traitement ;
- Contribue à la continuité de l'accès au médicament 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 ; participe ainsi à la permanence des soins ;
- Participe à la protection de la santé publique et de l'environnement en collectant les médicaments non utilisés rapportés par les patients et certains déchets d'activité de soins à risque infectieux.

En tant que chef d'entreprise, il :

- Garantit en toute circonstance un bon accès au médicament en gérant les achats, les stocks et la bonne conservation des médicaments ;
- Gère et manage l'officine et son équipe (pharmaciens adjoints, préparateurs, étudiants, secrétaires...);
- En qualité de maître de stage agréé, encadre et forme les stagiaires étudiants en pharmacie.

En relation de proximité avec les patients, ce métier, non routinier, offre rapidement des responsabilités, de l'autonomie, des possibilités d'évolution et une vraie satisfaction à accompagner les patients. Le pharmacien d'officine est en contact très régulier avec les autres professionnels de santé.

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

EXERCICE LIBÉRAL, SEUL OU EN ASSOCIATION

Officine

QUALITÉS REQUISES

Rigueur, disponibilité, sens des relations humaines et du travail en équipe, diplomatie, bienveillance, capacités d'écoute et d'empathie, esprit entrepreneurial, qualités managériales, esprit de décision, capacité d'organisation, autonomie, ouverture d'esprit, dynamisme

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Assurance qualité, communication, droit de la santé, gestion, informatique, management, marketing/commerce, pharmacologie, physiopathologie, santé publique, secourisme, vigilance sanitaire

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie et expérience complémentaire de 6 mois d'exercice officinal en tant que pharmacien adjoint ou remplaçant, ou stage officinal de pratique professionnelle

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES

Du petit appareillage en orthopédie, nutrition et diététique, homéopathie, phytothérapie, aromathérapie, maintien et soins à domicile, pharmacie clinique, urgence et premiers secours...

LANGUES

Langue étrangère utile en fonction de la situation géographique

RELATIONS PROFESSIONNELLES

- Patients
- Relation avec de nombreux professionnels de santé dans le cadre de l'exercice quotidien ou coordonné interprofessionnel

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Possibilité d'exercice dans l'Union européenne

RÉMUNÉRATION

Revenu variable selon l'activité de l'officine et les contextes d'exercice

INSCRIPTION À L'ORDRE

France métropolitaine

Section A

Outre-mer

Section E

Effectifs

Pharmaciens titulaires d'officine : 25 847 pharmaciens pour 20 736 pharmacies en métropole et 618 en Outre-mer

Source : Démographie des pharmaciens – Panorama au 1^{er} janvier 2020 – Ordre national des pharmaciens